



EDA est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir un développement qui mette en œuvre le droit de chaque être humain à vivre dignement dans un environnement sain, et à participer démocratiquement à la vie publique.

Ce droit implique que nos actions d'aujourd'hui ne génèrent pas de nuisances irréversibles pour les générations futures. Les choix en matière d'approvisionnement en énergie et leurs conséquences à long terme sont au cœur de nos réflexions. Nous participons aux travaux de l'Association Nationale des Commissions et Comités locaux d'Information (ANCCLI) ainsi qu'aux dialogues organisés par l'ASNR.

Adresse : MRES - 5 rue Jules de Vicq - 59800 Lille  
Site web : [www.eda-lille.org](http://www.eda-lille.org)  
Contact : Anita Villers  
Tél. 06 16 66 83 51  
[anita.villers@free.fr](mailto:anita.villers@free.fr)

## Le point de vue de EDA

### EN BREF.

#### **NEWCLEO : c'est NON, sans appel.**

Depuis 2005, l'association EDA a déposé un cahier d'acteurs lors de chaque débat public organisé par la CNDP et portant sur un projet d'installations nucléaires. Avec le projet Newcleo le contexte est différent : nous sommes membres du collectif Stopnewcleo constitué d'associations ayant des positions convergentes sur ce projet.

Notre position est également proche de celle de Global Chance, qui a refusé de participer à ce débat « *car l'information diffusée par le porteur de projet offre au public une vision lacunaire, irréaliste et mensongère de la maturité de sa technologie, de sa capacité à obtenir des matières nucléaires ou à réduire les volumes de déchets, et de ses perspectives de développement en France et à l'international* ».

De même, dès mai 2024, le Groupement des Scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN) titre son numéro 302 de son journal La Gazette : SMR Small Modular Reactor ou Small Mythical Reactor ?

Signalons pour mémoire le caractère anti démocratique du projet de SMR : pas plus que les autres projets nucléaires depuis 1973 il n'a fait l'objet d'un débat parlementaire.

Newcleo a présenté son dossier en réponse à un appel à projets lancé par le président Emmanuel Macron lors de son discours à Belfort le 10 février 2022. Le développement des SMR devait être accompagné d'un soutien financier d'un milliard d'euros. Dans ce cadre Newcleo a déjà reçu 24,9 millions d'€. Quelle (s) contrepartie (s) à ce financement ?



## LE PROJET NEWCLEO

Il comporte deux installations indissociables :

- un réacteur de 30MWe installé en Indre et Loire (Savigny en Véron et Beaumont en Véron)
- une installation de fabrication de combustible MOX dans l'Aube (Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine)

Le site envisagé dans l'Aube appartient au Conseil Départemental et le site en Indre-et-Loire appartient à La communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Ils sont distants de 350 kilomètres.

## NOS REMARQUES

### Aspect technique

A la lecture du Dossier du Maître d'Ouvrage il nous apparaît clairement que techniquement le projet est loin d'être abouti. Il n'existerait qu'un SMR dans le monde : un démonstrateur en construction au Canada. Un premier précurseur de 10MWe est en construction en Italie sur un site de L'ENEA à Brasimone.

Il est dit « non nucléaire » et constitue un test sur les réacteurs refroidis au plomb. Le plomb doit être maintenu sous forme liquide ce qui nécessite une continuité dans l'apport énergétique.

Dans ces conditions, la date de 2031 annoncée pour la mise en service du premier prototype français apparaît totalement irréaliste.

Quant à l'affirmation de « cycle fermé du combustible » c'est à nos yeux une imposture. D'ailleurs le Dossier du Maître d'Ouvrage mentionne des déchets qui seraient produits et stockés sur place en attente de solution.

### Aspect environnemental

Comme toute installation nucléaire, les SMR comportent nécessairement des risques de contamination en fonctionnement normal et des risques accidentels.

Le plan prévu de multiplication des SMR conduit à un éparpillement de sites nucléarisés s'ajoutant aux sites déjà existant qui mettrait chaque habitant à faible distance d'un site dangereux.

Le plomb utilisé pour le refroidissement peut constituer une barrière contre les radiations mais c'est aussi un toxique chimique : qu'en serait-il en cas d'accident ?



### Contrôle et surveillance

Pour l'instant l'avis de l'ASNR sur la Demande d'Autorisation de Création (DAC) n'est pas connu.

Autre inconnue : des CLIS sont-elles prévues ?

### Le financement

Newcleo, entreprise privée, est actuellement dans une logique de poursuite de levée de fonds publics et privés, dans l'optique d'une rentabilité au plus court terme possible pour mettre en œuvre une technologie qui n'a pas été expérimentée, testée, validée et donc sans recul suffisant pour offrir suffisamment de sûreté. Au mépris des dangers pour le personnel et des habitants.

Le Dossier du Maître d'Ouvrage et ses réponses lors des différentes rencontres sont d'une totale opacité sur ce point. Ceci est confirmé par la réponse que la CPDP a adressée le 22 juin 2026 à la lettre du collectif StopNewcleo en date du 12 juin 2026 qui exprimait notre indignation absolue devant le refus de Newcleo, lors de la rencontre du 10 juin, d'éclairer sur ce point la CPDP et les citoyens français.

## CONCLUSION

Nonobstant les autres aspects ci-dessus mentionnés, nous déclarons que le comportement de Newcleo à propos du financement de son projet est intolérable et, à lui seul, réhibitoire. Il doit conduire à en refuser catégoriquement la mise en œuvre.

